

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES**  
**4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont**  
**BP 40056**  
**88202 REMIREMONT CEDEX**

Tel : 03.29.22.11.63 - Fax : 03.29.23.39.61

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**Du mercredi 11 avril 2018**

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle des mariages de la Commune de Saint Nabord, le mercredi 11 avril 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

**Présidence de Monsieur Michel DEMANGE**

Présents : Mme Catherine LOUIS – M. Jean MANSOURI – M. André JACQUEMIN – Mme Marie-France GASPARD-  
Mme Françoise GERARD - M. Jean HINGRAY – M. Philippe CLOCHE – Mme Stéphanie DIDON, Mme Danielle HANTZ  
– Mme Dominique SCHLESINGER - M Patrice THOUVENOT – M Jean Benoit TISSERAND - Mme Christiane THIRIAT  
– Mme Danièle FAIVRE – M. Stéphane BALANDIER - M. Jean RICHARD – M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN  
- M. Jean-Marie MANENS – M. Martial MANGE – Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M SACQUARD  
- M Daniel VINCENT – Mme Patricia DOUCHE – Mme Frédérique FEHRENBACHER

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote : M. François RENARD qui donne pouvoir à Jean HINGRAY, M. Yves LE ROUX qui donne pouvoir à Christiane THIRIAT

Absent excusé : Ludovic DAVAL

**Intervention de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges :**

Préalablement au Conseil Communautaire, Monsieur VANNSON, Président du Conseil Départemental des Vosges et Monsieur Damien PARMENTIER, Directeur Général des Services exposent plusieurs projets du Département aux conseillers communautaires :

- le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité » aux services
- le schéma santé
- le volet économique avec la proposition du Département de créer un syndicat mixte pour l'aide à l'immobilier d'entreprises

**Approbation du compte-rendu de la réunion précédente :**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 20 mars 2018. Mme FEHRENBACHER fait un point concernant le rendu de ses propos dans le dernier compte rendu. Elle trouve que le terme « regrette » qu'il n'y ait pas eu de commission des finances avant le vote du débat d'orientations budgétaires est fort. Elle aurait plutôt « souhaité ». Monsieur TISSERAND signale quant à lui que bien que n'ayant pas donné de consignes de vote lors du dernier conseil, il était favorable au vote du budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 20 mars 2018.

## Ordre du jour :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée si des observations sont formulées sur l'ordre du jour de la présente séance. Aucune remarque n'est formulée. Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour : à savoir l'approbation du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services, et de retirer le point sur les procès-verbaux de restitution de biens compte tenu de précisions complémentaires à réunir (réunion prévue le 03 mai prochain avec les personnes concernées). Le Conseil Communautaire accepte.

### 25 – Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services, suite à l'intervention de Monsieur VANNSON, Président du Conseil départemental. Monsieur MANSOURI précise cependant qu'il n'a pas pris connaissance d'informations complémentaires plus précises suite à la présentation du Département. Monsieur VINCENT demande si la Communauté de Communes devra participer financièrement. Monsieur DEMANGE indique que cela fera l'objet d'une seconde phase opérationnelle. Monsieur JACQUEMIN rappelle l'importance du schéma de santé notamment avec la création des maisons médicales. « Il n'aurait pas été tenable de s'abstenir sur ces plans ».

### 26- Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères – Détermination du taux - année 2018

Suite à la proposition de la Commission des Finances réunie le 03 avril 2018, le Conseil Communautaire par 22 voix pour et 8 contre (Mesdames SCHLESINGER, HANTZ, DIDON, Messieurs HINGRAY, THOUVENOT, CLOCHE, TISSERAND, RENARD) , fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 de la manière suivante :

ZIP	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits attendus
02 – Zone semi-urbaine	9 929 879.00	9.56%	949 296.43
03 – Zone rurale	11 303 737.00	9.56%	1 080 637 .26
04 – Saint Amé + Ex CC Vosges Méridionales	6 923 927.00	9.56%	661 927.42
<b>Total</b>			<b>2 691 861.00</b>

Synthèse des réflexions et débats du Conseil Communautaire :

Confirmation est donnée à M. VINCENT que la recette TEOM sera la même pour la Communauté de Communes avec la fixation de ce taux unique.

M. HINGRAY regrette que Remiremont porte toujours les charges de centralité et souhaite que les efforts soient faits par tous. Remiremont va payer les pots cassés de cette uniformisation de taux. Monsieur HENRY dit que ce taux unique est une bonne chose et garantit l'équité pour les trois communes de Vosges Méridionales (et Saint Amé) qui ont eu une mise en place difficile du service en 2017 et où le passage de la redevance à la taxe a été difficile avec de fortes modifications pour les usagers, avis conforté par M. LAMBOLEY. M. TISSERAND a calculé que les foyers de Remiremont paieraient 68 000 euros en plus soit 35% de la taxe globale (alors que la ville représente 25% des habitants de la Communauté de Communes). M. THOUVENOT rappelle qu'il n'y a plus qu'un passage ordures ménagères. Les habitants perdent du service et paieront plus cher. Mme HANTZ indique que le calcul réalisé par le SICOVAD avait un sens et provenait du Code des Impôts. Les taux avaient aussi été calculés en prenant en compte les bases des secteurs (plus élevées en ville). Il est rappelé que le nombre de passages a aussi été réduit pour Saint Etienne et Saint Nabord. Il reste deux passages sur l'hyper centre de Remiremont. Monsieur MANSOURI dit que dans plusieurs communes, le lissage des taux a eu un impact que les foyers ressentiront durant 4 années. La diminution de la taxe est donc une bonne chose. Monsieur BALANDIER aurait souhaité une harmonisation progressive du taux pour éviter de trop grosses augmentations ou baisses. Monsieur MANGE rappelle la politique du SICOVAD : une baisse de taux est intervenue suite à un budget excédentaire du syndicat. Par ailleurs, il a dû mettre en place une TEOM incitative pour se conformer à la loi. C'est ce qui a généré la création des zones. Des travaux importants de mise aux normes devront être réalisés à la déchetterie du Val d'Ajol.

Monsieur RICHARD regrette que les zones urbaines et rurales soient toujours mises dos à dos. Il souhaite une solidarité et donner un signal fort aux habitants par cette uniformisation. Il signale d'ailleurs que Monsieur JOURDAIN, Président du SICOVAD avait remarqué que les valeurs locatives du Val d'Ajol sont très élevées. Mme ANDRE complète en disant qu'à Saint-Amé certaines valeurs sont également très hautes. Il ne s'agit donc pas d'une spécificité urbaine. Elle indique que ce taux unique est plus juste. Monsieur HINGRAY rappelle qu'il souhaite que cela n'aille pas toujours dans le même sens et au détriment de Remiremont pour d'autres dossiers (piscine...). Monsieur DEMANGE a calculé que l'uniformisation du taux au plus bas (8.87%) entraînerait un besoin de financement de 200 000 euros.

## 27 - Contributions Syndicales – Année 2018

Les participations syndicales pour 2018 peuvent être approuvées selon les montants suivants :

Syndicat Intercommunal	Participation budgétaire
PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées	114 415.10 €
Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges	1550.00 €
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	683.94 €
<b>TOTAL</b>	<b>116 649.04</b>

Cette somme sera imputée à l'article 65541 « Compensation charges territoriales » du budget primitif 2018 de la Communauté de Communes.

Il est précisé que la Commission des Finances réunie le 03 avril 2018 a proposé de ne pas voter la participation au syndicat pour l'école de musique des Deux Vallées à Saulxures sur Moselotte, le Conseil Communautaire ayant sollicité son retrait par délibération du 20 mars 2018.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les participations syndicales.

Monsieur DEMANGE informe le Conseil Communautaire de la réception d'un courrier du Président de ce syndicat qui regrette la demande de retrait et qu'il émet tout de même le titre de recettes au titre des dépenses obligatoires. Une nouvelle délibération interviendra en cas de besoin.

## 28 - Comptes de gestion 2017

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations particulières,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de l'exercice 2017 (budgets ADS urbanisme, ZA de la Croisette et budget général).

## 29 - Comptes administratifs 2017

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur RICHARD, doyen d'Age, hors la présence de Monsieur DEMANGE, Président, approuve les comptes administratifs 2017 à l'unanimité.

Et arrête les résultats définitifs tels que résumés selon le tableau ci-dessous

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>BUDGET GENERAL</b>						
Résultats reportés	598 326,56			860 500,82	598 326,56	860 500,82
Opérations de l'exercice	2 472 910,75	2 659 461,25	17 704 936,34	18 810 302,19	20 177 847,09	21 469 763,44
Totaux	3 071 237,31	2 659 461,25	17 704 936,34	19 670 803,01	20 776 173,65	22 330 264,26
Résultat de clôture	411 776,06			1 965 866,67		1 554 090,61
Restes à réaliser	724 294,00	430 135,00			724 294,00	430 135,00
Totaux cumulés	3 795 531,31	3 089 596,25	17 704 936,34	19 670 803,01	21 500 467,65	22 760 399,26
Résultats définitifs	705 935,06			1 965 866,67		1 259 931,61
<b>BUDGET ANNEXE « URBANISME » -ADS</b>						
Résultats reportés		5 466,00	45,16		45,16	5 466,00
Opérations de l'exercice	-	5 466,00	111 682,13	111 706,30	111 682,13	117 172,30
Totaux	-	10 932,00	111 727,29	111 706,30	111 727,29	122 638,30
Résultat de clôture		10 932,00	20,99			10 911,01
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		10 932,00	111 727,29	111 706,30	111 727,29	122 638,30
Résultats définitifs		10 932,00	20,99			10 911,01
<b>BUDGET ANNEXE "ZONE DE LA CROISSETTE"</b>						
Résultats reportés	201 927,47				201 927,47	
Opérations de l'exercice	68 645,39	209 568,65	15 737,49	-	84 382,88	209 568,65

Totaux	270 572,86	209 568,65	15 737,49	-	286 310,35	209 568,65
Résultat de clôture	61 004,21		15 737,49	-	76 741,70	
Restes à réaliser	335 000,00				335 000,00	
Totaux cumulés	605 572,86	209 568,65	15 737,49	-	621 310,35	209 568,65
Résultats définitifs	396 004,21		15 737,49		411 741,70	

### 30 - Affectations des résultats 2017

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 03 avril 2017, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité approuve l'affectation du résultat 2017 du Budget général, du Budget Annexe «ADS urbanisme » et du Budget Annexe de la Croisette de la Communauté de Communes :

#### Budget général

Dépenses de fonctionnement	17 704 936,34
Recettes de fonctionnement	18 810 302,19
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 105 365,85
Excédent antérieur reporté	860 500,82
Résultat de fonctionnement	1 965 866,67
Dépenses d'investissement	2 472 910,75
Recettes d'investissement	2 659 461,25
Résultat de l'exercice	186 550,50
Déficit antérieur reporté	- 598 326,56
Résultat d'investissement	- 411 776,06
RAR en dépenses	724 294,00
RAR en recettes	430 135,00
Solde des RAR	- 294 159,00
Besoin de financement de la section d'investissement	705 935,06
1068	705 935,06
R002	1 259 931,61

Budget annexe zone d'activités de la Croisette

Dépenses de fonctionnement	15 737,49
Recettes de fonctionnement	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice	- 15 737,49
Excédent antérieur reporté	-
Résultat de fonctionnement	- 15 737,49
Dépenses d'investissement	68 645,39
Recettes d'investissement	209 568,65
Résultat d'investissement	140 923,26
Déficit antérieur reporté	- 201 927,47
Résultat d'investissement	- 61 004,21
RAR en dépenses	335 000,00
RAR en recettes	-
Solde des RAR	335 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement	396 004,21
D001	61 004,21
D002	15 737,49

Budget annexe urbanisme ADS

Dépenses de fonctionnement	111 682,13
Recettes de fonctionnement	111 706,30
Résultat de fonctionnement de l'exercice	24,17
déficit antérieur reporté	- 45,16
Résultat de fonctionnement	- 20,99
Dépenses d'investissement	-
Recettes d'investissement	5 466,00
Résultat de l'exercice	5 466,00
excédent antérieur reporté	5 466,00
Résultat d'investissement	10 932,00
RAR en dépenses	
RAR en recettes	
Solde des RAR	-

Besoin de financement de la section d'investissement	
R001	10 932,00
D002	20,99

Monsieur JACQUEMIN demande pourquoi il convient de financer les restes à réaliser des travaux de la zone d'activités de la Croisette, s'agissant de travaux sur voie privée. D'ailleurs, les voiries des zones d'activités n'ont pas été définies d'intérêt communautaire lors de réunion du 20 mars 2018. Il souligne que ce dossier serait susceptible d'un recours devant le tribunal administratif. Monsieur VINCENT demande si des engagements de dépenses ont été signés. Monsieur DEMANGE indique que des dépenses de maîtrise d'œuvre ont été engagées. Il informe qu'une réunion est organisée le 18 avril prochain avec les professionnels pour étudier le dossier. Monsieur LAMBOLEY s'inquiète des engagements qui ont été pris auprès des entreprises qui ont des projets sur la zone. Monsieur MANENS indique qu'il ne s'agit pas seulement de travaux de voirie, mais aussi sur les réseaux. Monsieur DEMANGE précise que ce budget devra être revu cette année (intégration du bâtiment relais...).

### 31 - Contributions directes locales – Fixation des taux 2018

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 3 Avril 2018, décide de fixer les taux des taxes directes locales de l'année 2018, comme suit :

Taxes	Taux De référence	Coefficient de variation	Taux définitifs	Base d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,62	1,000000	15,62	32 508 000	5 079 590
Foncier bâti	3,56		3,56	33 853 000	1 200 152
Foncier non bâti	10,95		10,95	789 400	85 902
Cot.Foncière Entreprises	22,57		22,57	13 484 000	3 043 711
Total produit fiscal attendu					9 409 355
Allocations compensatrices					323 307
Taxe additionnelle FNB					10 793
Produit des IFR					227 554
Produit CVAE					2 015 871
Produit TASCOT					538 623
Prélèvement FNGIR					-573 103

Monsieur TISSERAND demande dans quelle mesure il ne serait pas possible de baisser les taux de fiscalité ou de l'étudier pour 2019. Monsieur DEMANGE rappelle les risques induits, à savoir la diminution des ressources et la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Monsieur MANSOURI souhaite que le niveau de trésorerie soit préservé. Monsieur MANENS indique que les charges de fonctionnement risquent d'augmenter avec l'élargissement de la compétence réseau de lecture publique. Monsieur BALANDIER rappelle que la taxe d'habitation sera exonérée pour 80% des foyers. Qu'en est-il des compensations et quel sera leur avenir ?

### 32 - Budgets Primitifs 2018

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 Avril 2017, le Conseil Communautaire, adopte les budgets primitifs 2018 selon les conditions ci-dessous :

BUDGET GENERAL : 27 voix pour et 3 abstentions (M. JACQUEMIN, Mmes GERARD et GASPARD).

BUDGET ANNEXE « ZA CROISETTE » : 17 voix pour, 10 voix contre (Mesdames HANTZ, ANDRE, DOUCHE, SCHLESINGER, GASPARD, GERARD et Messieurs ROBERT, SACQUARD, JACQUEMIN, THOUVENOT), 3 abstentions (Madame DIDON, Messieurs TISSERAND et MANSOURI).

BUDGET ANNEXE « ADS URBANISME » à l'unanimité

#### BUDGET GENERAL

Budget primitif 2018	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	3 162 821.76 €	3 162 821.76 €
FONCTIONNEMENT	20 433 869.61 €	20 433 869.61 €
TOTAUX	23 596 691.37 €	23 596 691.37 €

#### BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA CROISETTE

Budget primitif 2018	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	421 085.94 €	421 085.94 €
FONCTIONNEMENT	455 767.44 €	455 767.44 €
TOTAUX	876 853.38 €	876 853.38 €

#### BUDGET URBANISME -ADS

Budget primitif 2018	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	16 403.51 €	16 403.51 €
FONCTIONNEMENT	131 992.50 €	131 992.50 €
TOTAUX	148 396.01 €	148 396.01 €

Monsieur DEMANGE fait un point sur les 23 millions de charges de fonctionnement du budget général en rappelant que 10 millions sont versés aux communes au titre des attributions de compensation et 2.7 millions au SICOVAD pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur HINGRAY souhaite que le schéma de mutualisation avance sur les missions support comme les ressources humaines ou le domaine juridique. La mutualisation serait bénéfique pour les communes et la communauté de communes (efficacité, économies...). Messieurs VINCENT et MANSOURI se souviennent que le schéma élaboré en 2016 avait prévu une priorisation des actions à mettre en œuvre. Monsieur DEMANGE rappelle que la fusion des deux communautés de communes est intervenue juste après. Il est proposé de mettre en œuvre ce schéma en l'étendant à toutes les communes.

### 33 - Création d'autorisations de programme - micro crèche, relais des assistants maternels

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide d'ouvrir une autorisation de programme pour les travaux de création d'une annexe de la crèche Intercommunale de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales et relais des assistants maternels sur la commune d'Éloyes.



Numéro	Libellé	Montant	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1	Travaux micro crèche et relais des assistants maternels	1 210 000.00	743 323.88	266 676.12	200 000.00

#### 34 - Subventions 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances réunie le 3 Avril 2018, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide de verser les subventions 2018 suivantes :

Associations	Subvention fonctionnement
SOCIETE DE TIR REMIREMONT	10 000 €
RUGBY CLUB VOSGIEN DES 2 VALLEES	10 000 €
PARC NATUREL DES BALLONS (Navette des Crêtes)	3380 €
Les Jardins en Terrasse	4 000 €
Association pour le Saint Mont	2500 €
OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE Remiremont - Plombières-les-Bains	418 000 €
TOTAL	447 880 €

Monsieur DEMANGE rappelle que l'intérêt communautaire devra être défini pour toutes les compétences cette année. Une réunion plénière sera organisée pour faire le point avec tous les élus communautaires avant la réunion du conseil Communautaire.

#### 35 - Renouvellement du Contrat enfance jeunesse (2018-2021)

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le nouveau contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2018 -2021.

Monsieur JACQUEMIN demande ce qu'il en sera des CEJ communaux. Pour l'instant, ils sont maintenus en l'état, malgré le lancement du dispositif Convention Territoriale Globale.

#### 36 - Office de Tourisme Communautaire – demande de classement en catégorie 1 (maintien en procédure simplifiée)

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités de demande de maintien du classement de l'office de tourisme intercommunale en 1<sup>ère</sup> catégorie (maintien en procédure simplifiée).

#### 37 - ERP de 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégorie - mise en accessibilité - demande de subvention

Après exposé de Mme LOUIS, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, sollicite les aides du Département d'un montant aussi élevé que possible en vue du financement des travaux de mise en accessibilité des ERP de 3<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> catégorie.

#### 38 - Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, institue le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité ou l'établissement public au-delà de deux mois et dans les conditions prévues par la loi (pour les conventions à venir et celles signées à ce jour).

### 39 – Tableau des effectifs – Création d'un poste d'agent social

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs en créant un poste d'agent social à temps complet à compter du 01 juin 2018.

L'agent qui exerçait les mêmes fonctions sur un poste de contractuel pourra être nommé sur ce grade.

### 40 - Modification de la demande de subvention – opération je parraine ma rivière.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MANGE, autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation d'une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Moselle Amont sur le territoire vosgien.

### Informations diverses :

Mme FEHRENBACHER demande quand les comptes de l'Office du Tourisme seront présentés. Monsieur HENRY indique que le rapport d'activités 2017 a été réalisé devant les socio-professionnels et les élus du comité de direction le 10 avril 2018. Monsieur HENRY dresse le bilan de cette réunion qui a été très positive. Un travail sur la marque Vosges Secrètes a été entamé.

Monsieur DEMANGE informe que Mme Catherine ARNOULD a été désignée comme nouvelle directrice de la médiathèque et Mme Marie Laurence VUILLEMIN, son adjointe. Un poste reste vacant et une annonce sera prochainement lancée.

Levée de séance à 21h00

Le Président

Michel DEMANGE

